

Votants : 95

Convocation du Conseil de Communauté :
le 7 décembre 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 18 décembre 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 17 décembre 2012

ASSAINISSEMENT – ADOPTION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT ET DES TARIFS EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES APPLICABLES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2013

Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Stéphane PIERRON, Alain PARROT, René MATHE, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Gilbert BARANGER, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Dominique VALLEE, Brigitte COMPETISSA, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOUR, Gérard GIBAULT, Robert GOUSSEAU, Bernard ADAM, Jacky AUBINEAU, Jérôme BALOGÉ, Blanche BAMANA, Pilar BAUDIN, Georges BERDOLET, Patrick BERNACCHI, Anthony BONNIN, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Amaury BREUILLE, Elsie COLAS, Annie COUTUREAU, Annick DEFAYE, Jean-Pierre GAILLARD, Christian GOUSSARD, Nicole GRAVAT, Jacques GUILLOTEAU, Nicole IZORE, Anita JAGOUX, Guillaume JUIN, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Eliane LE MAITRE, Virginie LEONARD, Bernard LEYSENNE, Gaëlle MANGIN, Nicolas MARJAULT, Germain MEHL, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Christiane PINEAU, Christophe POIRIER, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claire RICHECOEUR, Monique SAGOT, Alain SAUVIAC, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Joël MISBERT à Thierry DEVAUTOUR, Gilbert GOLAZ à Sylvie DEBOEUF, Chantal BARRE à Annick DEFAYE, Alain BAUDIN à Elsie COLAS, Julie BIRET à Nathalie SEGUIN, Dominique BOUTIN-GARCIA à Annie COUTUREAU, Alain CHAUFFIER à Philippe REY, Patrick DELAUNAY à Denis THOMMEROT, Michel GENDREAU à Jacques TAPIN, Emmanuel GROLLEAU à Virginie LEONARD, Véronique HENIN-FERRER à Bernard RAIMOND, Jacqueline LEFEBVRE à Marc THEBAULT, Aurélien MANSART à Pilar BAUDIN, Delphine PAGE à Gaëlle MANGIN, Alain PIVETEAU à Pascal DUFORESTEL, Sylvette RIMBAUD à Guillaume JUIN, Jean-Claude SUREAU à Michel SIMON

Titulaires absents suppléés :

Joël BOURCHENIN par Bernard LEYSENNE, Nicole DAVID par Christian GOUSSARD, Gwénaëlle FILLION-MIGNARD par Anthony BONNIN

Titulaires absents :

Maryvonne ARDOUIN, Elisabeth BEAUVAIS, Didier DAVID, Francis DUPONT, Christian GRELIER, Frédéric PASTOR, Pierre RIGAUDEAU

Titulaires absents excusés :

Jacques BROSSARD, Joël MISBERT, Gilbert GOLAZ, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Julie BIRET, Dominique BOUTIN-GARCIA, Alain CHAUFFIER, Patrick DELAUNAY, Michel GENDREAU, Emmanuel GROLLEAU, Véronique HENIN-FERRER, Jacqueline LEFEBVRE, Aurélien MANSART, Delphine PAGE, Alain PIVETEAU, Sylvette RIMBAUD, Jean-Claude SUREAU

Présidente de séance : Geneviève GAILLARD

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 DECEMBRE 2012

ASSAINISSEMENT – ADOPTION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT ET DES TARIFS EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES APPLICABLES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2013

Monsieur **Rabah LAICHOOR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition de la Présidente,

La présente délibération a pour objet de définir les tarifs relatifs :

- aux redevances d'assainissement collectif et non collectif,
- aux branchements et contrôles en matière d'assainissement et d'eaux pluviales,
- aux locations de matériel et interventions de personnel.

Les grilles tarifaires sont annexées à la présente délibération.

Compte tenu du programme pluriannuel d'investissement, de l'évolution des contraintes réglementaires et de l'incertitude des volumes d'eau consommés, le taux d'évolution de la redevance assainissement pour l'année 2013 est fixé à 2,5%.

Les tarifs des branchements eaux usées ayant été révisés par délibérations de juillet et septembre 2012 suite à l'instauration de la PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif), il est proposé de ne pas les modifier pour 2013 afin notamment d'assurer une certaine lisibilité à l'égard des usagers.

Les tarifs de l'assainissement non collectif font l'objet d'une refonte pour mieux tenir compte du coût du service délivré et des nouvelles contraintes réglementaires.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Autoriser la Présidente ou le Vice-Président Délégué à adopter les tarifs eaux usées et eaux pluviales applicables à compter du 1er janvier 2013 figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 95
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Rabah LAICHOOR

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20121217-c19-12-2012-DE
Date de télétransmission : 24/12/2012
Date de réception préfecture : 24/12/2012

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20121217-c19-12-2012-DE
Date de télétransmission : 24/12/2012
Date de réception préfecture : 24/12/2012